

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_035\\_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite\\_035\\_B-2-chem | Sorcellerie au XVIe siècle. ItemUlric Molitor : Des sorcières et devineresses \(1489\)](#)

## Ulric Molitor : Des sorcières et devineresses (1489)

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb035\_B\_f0029

SourceBoite\_035\_B-2-chem | Sorcellerie au XVIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Molitoris, Ulricus](#)

Références bibliographiquesMolitor, Des Sorcières et des devineresses, par Ulric Molitor, reproduit en fac-similé d'après l'édition latine de Cologne 1489, et traduit pour la première fois en français, Paris, E. Nourry, 1926

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

L'Ini motifor : Des sorciers et  
de sorcières. (1489)

Conception

1<sup>er</sup> Premièrement : Le Diable ne peut, ni par lui  
ni par le concours des hommes, nuire aux éléments  
aux hommes et aux animaux ; il ne peut rendre  
l'homme inapte à la génération, hormis le cas où  
pour des raisons cachées, mais non injustes, il  
en reçoit le pouvoir de Dieu, soit de miséricorde,  
soit pour la punition de nos fautes, soit pour  
accroître nos mérites par l'épreuve de la tentation,  
soit pour la manifestation de sa gloire divine  
que nous devons craindre et révérencer, soit pour  
toute autre chose.

BnF  
MSS

2<sup>o</sup> Secondement : Lorsque, par sa Providence, il  
nuire ou a un effet de sa bonté, Dieu accorde au  
Démon le pouvoir de nuire, il ne peut s'étendre  
au delà des limites que Dieu a assignées.

3<sup>o</sup> Troisièmement : Quoique par la clemence divine  
soit pour corriger notre incrédule ou autres  
raisons énumérées plus haut, le Diable puisse  
fasciner la vue, troubler les sens, de telle sorte

que les hommes s'imaginent se trouver  
dans les lieux où ils ne sont pas, ou voir  
des choses qui n'existent point pour elles mêmes  
ou apparaître sous d'autres formes que les  
leurs, il ne peut vraiment point transfigurer  
contre le loi de la nature, les hommes et les  
animaux.

Quatrièmement : Il est faux que les sorcières  
procurent des millions de shakés dans le  
silence de la nuit pour se rendre au Sabot.  
Elles ont le jouet de l'onges ou de quelque  
illusion puissante, comme nous l'avons démon-  
tré, que le Diable a imprimé dans leur cerveau.  
Ainsi, trompés par des vives apparences, elles croient  
de l'être tout de veille, que ce char leur vient  
véritablement arrivé.

Cinquièmement : Dieu seul est le scrutateur  
des événements futurs, et seul il pénètre la pensée  
des hommes. Le Diable ne peut donc, ni par  
lui-même, ni par l'intermédiaire des magiciens  
et des sorcières, ni autrement, prédire l'avenir  
excepté le cas où il peut prévoir au moyen  
de ses facultés spirituelles, par l'aspect des  
astres, ou la disposition des éléments ; ou